



Lettre d'information n°10  
Mai 2021



# Montrond-le-Château

**Chères Castelmontoises, Chers Castelmontois,**

Avec les beaux jours qui arrivent, le conseil municipal a décidé d'équiper l'aire de jeux collective de nouvelles installations qui seront en place pour les vacances estivales afin de tenir compte des demandes des enfants/adolescents rencontrés en juillet 2020. La cabane des jeunes sera déplacée vers l'atelier communal sur une zone aménagée pour la mi-juin. Pour le bien vivre ensemble, je vous remercie par avance de bien sensibiliser les enfants et adolescents sur les horaires d'accès au skatepark, affichés sur l'équipement.

**Angèle PRILLARD, Maire**

## Conseil municipal du mardi 9 mars 2021 :

**Echange** avec le Président de la CCCL

- Proposition d'achat de la municipalité de la parcelle ZH n°24 « au Village »

### **Urbanisme :**

- vente des parcelles communales « au Plein »
- Procédure de déclassement d'une parcelle située sur le domaine public rue du Tilleul
- Procédure de désaffectation d'une partie du chemin rural d'exploitation dit « des Fosses »

### **Bois :**

- Programme des travaux forestiers pour 2021
- Déplacement des piles actuellement sur la zone des parcelles à vendre « au Plein »

## Conseil municipal du mardi 6 avril 2021 :

### **Urbanisme :**

- DPU Parcelle ZH n°291
- Règlement parcelles communales « Au Plein » et « Au Canton Larizet »
- Achat parcelle ZH n°24
- Point sur les dernières autorisations

### **Bois :**

- Affouage
- Dépôt de bois Chemin de Chenecey

### **Logement communaux :**

devis pour diagnostics réglementaires

### **Bâtiments communaux :**

- devis pour la mairie et salle des fêtes

### **Voiries :**

- Aménagement rue du Tilleul
- Sécurité routière Grande Rue

### **Projet de restauration des vestiges du château**

- Gouvernance du projet
- Point sur le projet d'échange de terrain en vue de créer un sentier extérieur

### **CCLL : prise de compétence mobilité**

### **Taux de fiscalité 2021**

### **Aire de jeux**

- Installation de nouveaux équipements
- Déplacement de la cabane des jeunes

### **Validation tableau d'emploi de la commune**

### Affouage saison 2021-2022 :

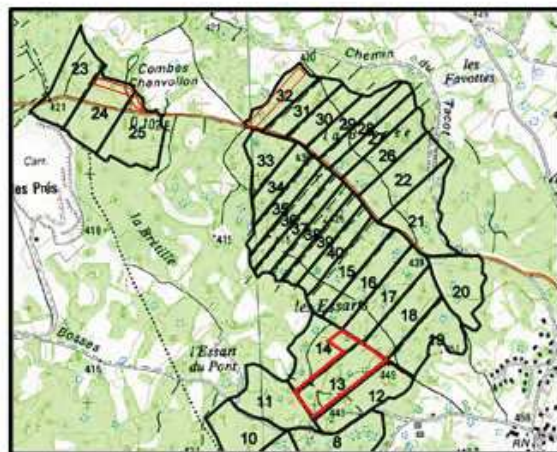
Les futurs affouages se situeront dans les parcelles 13 et 14 avec une prévision d'environ 15 stères par lot.

Chaque affouagiste aura également :

- un lot d'entretien d'environ 2 stères dans les parcelles 24, 25 ou 32.
- un ou deux branchages en fonction du nombre d'affouagistes dans les parcelles 23, 24, 25.

**Soit une prévision de 18 stères par affouagiste pour un montant de 75€ .**

L'inscription pour cette saison 2021-2022 devra se faire en mairie avant **le 15 juin 2021**.



### Photovoltaïque sur le toit de l'atelier communal, les travaux ont commencé :

Le 27 avril, les travaux de mise en place d'une centrale de production de 80 kWc ont démarré. La commune met à disposition de la Fruitière à Energie la toiture de l'atelier communal pour une durée de 30 ans. La commune fait partie des associés de la Fruitière à Energie.

**La Fruitière à Énergies est une entreprise innovante, participative, citoyenne. Elle appartient aux habitants, aux entreprises, aux agriculteurs, aux collectivités et à ses salariés.** Elle mobilise localement des compétences humaines et financières pour assurer la transition énergétique. La Fruitière à Energies peut vous accompagner pour vos projets de production d'énergies renouvelables : [www.fruitiere-energies.fr](http://www.fruitiere-energies.fr)



**Mardi 8 juin :** activité circomotricité avec Nils à la salle des fêtes.  
Retrouvez toutes les informations des Relais Familles Rurales du Doubs sur le web : [https://www.famillesrurales.org/relais\\_petite\\_enfance\\_franche\\_comte](https://www.famillesrurales.org/relais_petite_enfance_franche_comte)  
ou sur la page Facebook du Relais Petite Enfance de Quingey.

### Dépôts illicites de déchets :

Le changement climatique touche déjà gravement la forêt française. Face à des épisodes plus fréquents de sécheresse, l'avenir des forêts est en jeu et les arbres dépérissent.

**Préservons** ce que nous avons en évitant ce genre de dépôts sauvages en forêt, nuisible pour l'écosystème.

**Adoptons une attitude responsable et citoyenne** en bannissant tout dépôt sauvage en forêt.

La destination finale de ce type de déchets doit être la déchetterie.



*Déchets retrouvés le 16/04/21, au bord du Tacot direction Pugey, proche du parking de chasse.*

## COLLECTE DES ENCOMBRANTS MENAGERS

Le 15 juin et le 02 novembre 2021

Les encombrants devront être sortis la veille au soir sur les trottoirs : gros électroménager, meubles, matelas, canapés, pneus de véhicule léger (<3.5T)...

- **Qu'est-ce qu'un encombrant ?**

Ce sont des déchets qui, comme leur nom l'indique, sont « encombrants » : **c'est-à-dire qu'ils ne peuvent pas être transportés facilement dans une voiture.** Par exemple, une cafetière n'est pas un déchet encombrant et ne sera donc pas collectée.

- **Quel est le volume maximum autorisé par foyer ?**

**3 m<sup>3</sup> : au-delà, les déchets seront laissés sur place.** Merci de ne pas regrouper les tas avec les voisins pour éviter toute confusion sur le volume mis à la collecte par chaque foyer.

- **A quel moment doivent-ils être sortis ?**

Les encombrants doivent être sortis **la veille du jour de collecte.**

Les encombrants sortis le jour même de la collecte ne seront pas ramassés et ne pourront pas faire l'objet de réclamation.

- **A quel endroit doivent-ils être présentés à la collecte ?**

Les encombrants sont présentés devant chaque foyer en bord de voirie (accessible aux véhicules) de telle sorte que les agents de collecte n'aient aucun doute sur le fait qu'ils doivent les collecter.

### DECHETS ACCEPTES

- Bois (planches, meubles...) hors palettes
- Mobilier (canapés, tables...)
- Très grands cartons
- Ferraille
- DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques : réfrigérateur...)
- Pneus de véhicule léger : 4 maximums par foyer

### DECHETS REFUSES

- **Tous les sacs** : les ordures ménagères et les emballages recyclables
- Les cendres
- Les déchets verts
- Huiles de friture
- Les pneumatiques hors véhicules léger (de camion (>3, 5T), de tracteur...)
- Déchets de déconstruction (gravats/inertes, plâtre, grillage, gouttières, fenêtres, carrelage, palettes, bac à douche...)
- Déchets de professionnels (outillage, appareils, plastiques agricoles, chauffe-eau...)
- Déchets trop lourds pour être hissés à 4 personnes dans le camion plateau
- Déchets toxiques ou à risque : déchets de soins, médicaments, déchets contenant de l'amiante, radioactifs ou à caractère explosif, bouteilles de gaz et extincteurs, produits phytosanitaires, huile de vidange, batteries, piles, lampes/néons, moteurs et cuves (fioul...), carcasses/ épaves automobiles...

### Collecte des déchets :

Si vous rencontrez des problèmes liés à la collecte des ordures ménagères et bac jaune, merci d'en informer la mairie

## Elections régionales et départementales les 20 et 27 juin :

**COMMENT  
S'INSCRIRE  
EN LIGNE**

**SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES ?**



**01**

Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) dans la rubrique « Élections »

**02**

Identifiez-vous ou créez **votre compte** sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) ou via **FranceConnect**

**03**

Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire

**04**

Fournissez les pièces justificatives demandées



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place\_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere\_interieur | www.interieur.gouv.fr

## Inscription rentrée scolaire 2021-2022 :

Les inscriptions pour les enfants nés en 2018 et pour tous les enfants non inscrits cette année scolaire auront lieu le **lundi 31 mai 2021 de 10h à 19h** à l'école de Mérey-sous-Montrond.

**ERRATUM**

Une erreur s'est glissée dans la lettre d'info d'avril concernant le Roi ayant commandé la destruction du château, il s'agit de Louis XIV et non de Louis XIII. Merci aux lecteurs attentifs !

## Nouveau service au BAR EPCICERIE LE PITCH

Le **paiement de proximité** est possible pour régler vos impôts, amendes ou factures de service public (avis de cantine, de crèche, d'hôpital...).

Vous pourrez y effectuer vos paiements en espèces, jusqu'à 300 euros et par carte bancaire.



## Carte Avantages Jeunes :

La commune a décidé d'offrir la carte Avantages Jeune aux adolescents entre 11 et 18 ans pour la saison 2021/2022.

Inscrivez vous en mairie **avant le 15 juin** si vous êtes intéressés.

